

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
Grand Est**

Avis DEP n° 2025 - 51		
Avis direct (expert délégué) Date : 12/06/2025	Objet : Commune de Saint-Mihiel (55) – Restauration de l'abbatiale de Saint- Mihiel – destruction de sites de reproduction de Martinet et perturbation de chiroptères	Avis : Favorable

Contexte

L'ancienne abbaye bénédictine de Saint-Mihiel est classée monument historique depuis le 19 mars 1982. Outre le monument lui-même, l'abbatiale abrite plusieurs éléments de mobilier remarquables, dont un orgue exceptionnel du 17^e siècle.

Une étude globale de l'état du bâtiment menée par la commune a mis en évidence des désordres très importants sur de nombreuses parties du bâtiment.

Des inventaires de terrain prenant en compte les chiroptères et les oiseaux ont été menés de janvier 2024 à septembre 2024. Ils comprennent des visites diurnes de l'ensemble du bâtiment, des observations crépusculaires et l'utilisation d'enregistreurs à ultrasons.

En ce qui concerne l'avifaune, l'étude a mis en évidence la reproduction d'un couple de Rougequeue noir et d'un couple de Bergeronnette grise au niveau du toit. Surtout, 13 nids de Martinet noir ont été observés, dont 10 au niveau de la façade du transept nord.

Deux espèces de chiroptères ont été identifiées au cours de l'étude : la Pipistrelle commune et la Sérotine commune. La Pipistrelle est la plus abondante, notamment en hiver où plus d'une trentaine d'individus ont été observés en hibernation. Les chauves-souris exploitent toutes les parties du bâtiment : fissures et disjoints dans les façades, combles, tour du clocher et intérieur de la nef.

L'ensemble des travaux est réparti en 13 tranches, concernant chacune une partie du bâtiment et regroupant des travaux sur la façade, la charpente et l'intérieur de l'édifice. La première de ces tranches correspond aux travaux d'urgence déjà réalisés.

Le dossier décrit les différentes tranches et analyse les impacts bruts des différents types de travaux : pose d'échafaudages, travaux de maçonnerie, restauration des vitraux, rénovation des couvertures et de la charpente, traitements fongicides. Les impacts les plus notables sont la perturbation des animaux et la suppression de sites de reproduction et aires de repos.

La séquence ERC tire parti de la diversité des habitats utilisés et du découpage des travaux en plusieurs tranches. Au cours de chacune des tranches, il est ainsi possible de maintenir de nombreux gîtes accessibles et fonctionnels dans les parties du bâtiment non concernées par les travaux. Le calendrier de chaque tranche tient également compte des périodes de sensibilité des espèces.

Le pétitionnaire s'est engagé à ne combler que les anfractuosités représentant un risque structurel pour l'édifice, lorsqu'aucune autre technique n'est possible. Ainsi, une partie significative des habitats disponibles sera conservée à l'issue des travaux. Durant les travaux, les accès à la nef, aux combles et même au mobilier qui sera protégé par des coffres en bois seront maintenus. Ils seront complétés par la pose de gîtes artificiels à l'intérieur de l'église, à la base de vitraux et dans la tour du clocher.

Ainsi, les impacts en termes de perte d'habitat sont grandement réduits même si, dans la mesure où chaque tranche de travaux dure plus d'un an, ils ne peuvent être totalement évités. En prenant en compte l'ensemble des mesures d'évitement et de réduction, le dossier évalue la plupart des impacts résiduels comme négligeables ou faibles.

Les seuls impacts jugés significatifs, objets de la présente demande de dérogation, sont la perturbation des chiroptères, qui pourront être dérangés par les travaux durant l'une ou l'autre des phases de leur cycle biologique, et la perte de site de reproduction pour le Martinet noir. En effet, durant les travaux sur la façade du transept nord, les martinets seront privés d'accès à l'essentiel de leurs sites de nidification. En outre, il est très probable que les cavités qu'ils utilisent ne pourront pas être conservées, car elles présentent impact sur l'intégrité de la structure.

En compensation de ce dernier impact, le pétitionnaire propose la pose de 30 nichoirs à Martinet, au niveau de la toiture, en divers points de l'église. Une partie de ces nichoirs sera déplacée chaque année, en fonction de l'avancement des travaux.

Il est à noter qu'il a été observé que la présence des chiroptères dans la nef occasionne des dégâts sur l'orgue (guano, urine, obturation des tuyaux). Le pétitionnaire s'est engagé à rechercher une solution permettant d'assurer la conservation de cet instrument exceptionnel tout en laissant les chiroptères accéder librement à la nef. Néanmoins, à ce stade cette solution n'a pas encore été trouvée. Il est possible qu'à l'avenir, il soit jugé nécessaire d'empêcher les chiroptères de pénétrer dans l'église. Dans cette hypothèse, ces travaux feraient l'objet d'une nouvelle demande de dérogation.

Questions au CSRPN

La dérogation nuit-elle au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées ?

Supports de réflexion

Dossier de demande de dérogation

Analyse du CSRPN

La méthodologie d'inventaires est très précisément décrite et bien étayée de photos et croquis avec un rappel des données de 2022.

Ainsi les détails des données cartographiés sur des plans très bien présentés rendent vraiment compréhensibles les enjeux et impacts des travaux obligatoires.

Ces travaux sont eux-mêmes très précis et documentés ce qui amène une analyse fine et pertinente des dérangements, des pertes d'habitats voire des destructions d'individus.

Les mesures d'évitements et de réduction sont, elles-aussi, précises et justifiées. A noter les mesures intéressantes de précaution quant à l'application des fongicides sur charpente.

Donc globalement, l'ensemble des actions prévues ne remettront pas en cause les populations d'espèces protégées présentes.

Avis du CSRPN

Favorable

Recommandations

- Bien prendre en compte les mesures de réduction du dérangement pendant les travaux.
- S'assurer de l'engagement du pétitionnaire à trouver une solution technique avec un expert chiroptérologue pour les solutions techniques permettant d'éviter les déjections de guanos sur l'orgue.

Laurent Godé, expert-délégué, président de la
commission Espèces Protégées du CSRPN Grand-Est

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke.